

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 5 octobre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 2023/08**

**Procédure de  
recrutement du  
Directeur/trice de l'EPCE  
ARBE**

17 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Jean MANGION (PNRs) excusé donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

07 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

18 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Suzanne GIOANNI (PNR du Verdon), Valérie RAIMONDINO (CR), Didier BERT (CD04), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (CD06), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 17 sur 25  
Quorum atteint**

- Vu** L'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur signé le 26 juin 2023 et publié le 29 juin 2023 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » de Provence-Alpes-Côte d'Azur par transformation du syndicat mixte ARPE-ARB et portant modification statutaire ;
- Vu** La délibération n° 2023/02 du 4 juillet 2023 actant les statuts de l'EPCE ARBE créé par transformation du syndicat mixte ARPE-ARB, et la substitution de l'EPCE ARBE au jour de sa création, le 29 juin 2023, dans l'ensemble des droits et obligations du syndicat mixte ARPE-ARB et la reprise de l'ensemble des biens et personnels de ce dernier par l'établissement ;
- Vu** Les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Considérant** Que prévu à l'article 24 des statuts jusqu'à la nomination du Directeur/trice de l'Établissement dans les conditions prévues à l'article 12, la direction de l'Établissement est assurée par la directrice du Syndicat mixte ARPE-ARB en fonction au jour de la création de l'Établissement ;

Que pour procéder au recrutement du directeur/trice, l'article 12 des statuts de l'EPCE stipule que les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de Directeur/trice ;

Qu'après réception et examen des candidatures, elles établissent cette liste à l'unanimité. Au vu des projets d'orientations présentés par chacun des candidats figurant sur la liste précitée, le conseil d'administration adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, une proposition sur le candidat de son choix ;

Que la Présidente du conseil d'administration nomme le Directeur/trice, sur proposition du conseil d'administration ;

Que la durée du mandat du Directeur/trice est de trois ans. Ce mandat est renouvelable par période de trois ans, après approbation par le conseil d'administration du projet présenté par le Directeur/trice ;

Que le Directeur/trice bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à la durée de son mandat. Lorsque le mandat est renouvelé, après approbation par le conseil d'administration du nouveau projet présenté par le Directeur/trice, le contrat de ce dernier fait l'objet d'une reconduction expresse d'une durée équivalente à celle du mandat ;

Que pour mener la procédure de recrutement, dans le respect du Règlement Intérieur Gouvernance, il est proposé de suivre le calendrier suivant :

1. 5/10/23 - Conseil d'administration EPCE ARBE
  - Approbation du cahier de charges
  - Approbation du calendrier de recrutement
2. 06/10- Lancement de la vacance de poste au Centre de gestion des Bouches du Rhône
3. 10/11 – Date limité dépôt des candidatures
4. 13/11 –Tri des candidatures, détermination de la liste des candidats présentant un projet environnement
5. 07/12 – Conseil d'administration EPCE ARBE
6. Validation de cette liste par les personnes publiques du conseil d'administration
7. 08/12 – Annonce aux candidats retenus pour présenter un projet environnement (délai de 1 mois)
8. 06/01/24 - Réception des projets environnement
9. Mi-janvier – Entretien avec les candidats
10. Fin janvier-début février 2024- Conseil d'administration EPCE ARBE – Recrutement du directeur/trice

Que la directrice actuelle souhaitant candidater sur le poste, il est proposé que la Région Sud coordonne la procédure de recrutement ;

Qu'il est prévu dans le Règlement Intérieur Gouvernance, afin de faciliter la sélection des candidatures, de constituer un comité de sélection composé de représentants de personnes publiques de la Région Sud et de l'OFB ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- D'autoriser l'appel à candidatures au poste de direction de l'EPCE ARBE
- De valider le cahier des charges et la fiche de poste du directeur/trice
- De désigner la Région Sud pour coordonner la procédure de recrutement
- De désigner les personnes publiques qui feront partie du comité de sélection :
  - o Pour la Région Sud : Anne-CLAUDIUS-PETIT
  - o Pour l'OFB : Éric HANSEN

Fait et délibéré à Marseille, le 5 octobre 2023

Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

